

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2018 A 19 H 00**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, CLOUTIER Jacky, BASTY Raymonde, BOUCHARD Yvette, BOISQUILLON Alain, BERRUE Didier, ZUSATZ Christelle, DARGENT Séverine, THAUVIN Christine, BERTRAND Sylviane, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : LEBRUN Francis (pouvoir à BERRUE Didier), TELLIER Didier (pouvoir à THAUVIN Christine), HIRLAY Jacques

Absente : THIBAUT Nathalie

Madame Séverine DARGENT est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité par 11 voix POUR et 2 voix CONTRE, le compte rendu de la précédente séance.

REVISION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE AU 01/09/2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier, au 1er septembre 2018, le prix du repas pris au restaurant scolaire fixé à :

- 3,00 € pour la Catégorie n°1 (enfants),*
- 6,00 € pour la catégorie n°2 (adultes et non-scolaires).*

REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE AU 01/09/2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer au 01/09/2018 le forfait hebdomadaire à 9,50 € pour 4 jours de garderie et de ne pas modifier le forfait journalier fixé à 2,50 € pour les semaines incomplètes ou les besoins occasionnels.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du montant HT restant à la charge de la Commune, autorise le Maire à déposer un dossier à la Communauté de Communes du Val de Sully, à engager toutes les démarches relatives à cette décision et à signer toutes les pièces y afférentes.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Val de Sully en date du 24 avril 2018.

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité par 11 voix POUR et 2 voix CONTRE, la décision modificative n° 01 du budget communal de l'exercice 2018.

ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal confirme que la concertation relative au projet de plan local d'urbanisme s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 4 décembre 2014, dresse sur la base du rapport élaboré un bilan positif de la concertation et arrête le projet de plan local d'urbanisme conformément à l'article L 153-14 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal décide de soumettre pour avis le projet de plan local d'urbanisme aux différents organismes intéressés et autorise le Maire à soumettre à l'Enquête Publique, après obtention des avis susmentionnés, le projet de PLU dans le respect des procédures relatives à cette démarche.

ETUDE DE LA MISE EN CONFORMITE DU REGLEMENT EUROPEEN GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Le Conseil Municipal prend acte de l'entrée en vigueur, le 25 mai dernier, du Règlement européen sur la Protection des Données, décide de s'engager dans la démarche de mise en place du RGPD pour la collectivité et autorise le Maire à prendre toutes les mesures relatives à cet engagement.

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1) Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, de mettre en le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

2) Rapport annuel 2017 du délégataire :

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2017 de la SUEZ, délégataire du service de l'assainissement collectif.

REMERCIEMENTS

- *Le Maire donne lecture des courriers de remerciements émanant du Club de l'Amitié, de la Société Musicale et de FRANCE ADOT 45 pour les subventions octroyées.*
- *Il fait part des remerciements de la famille de Mme Maria GEMIER et de la famille de M. Jack LACUBE pour les attentions témoignées lors de leurs obsèques.*

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Val de Sully a voté une dotation de solidarité d'un montant de 56 871,51 € pour la Commune de Saint Père sur Loire.*
- *Un contractuel sera recruté du 16 juillet au 16 septembre 2018 pour aider les agents des services techniques.*
- *Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation a été validé par le Préfet.*
- *M. BERRUE fait part de l'avancement du projet du fûtreau et de l'obtention de subventions.*
- *Un essai concluant du désherbage au vinaigre blanc a été réalisé.*
- *Le Maire donne lecture du courrier de parents d'élèves qui fait suite à sa décision de ne pas prendre en charge au restaurant scolaire les enfants dont les parents ne s'acquittaient plus des factures.*
- *Des travaux de sécurisation aux abords du groupe scolaire auront lieu en juillet-août prochain.*
- *Les travaux sur le Pont SNCF débuteront en octobre pour une ouverture en mai 2019.*
- *Le championnat de France du Clergé fut une réussite.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 40.

Le Maire,

Patrick FOULON

